

Victor Hugo

« L'amnistie est la suprême extinction des colères, des guerres civiles »

Le 22 mai 1876, l'écrivain et sénateur prononce un vibrant discours en faveur de l'amnistie des communards, publié par le quotidien conservateur « Le Gaulois ». Une clémence qu'il réclame depuis plusieurs années.

[Quelques jours après la proclamation de l'Empire allemand, l'armistice franco-allemand est conclu le 28 janvier 1871. Pour les ouvriers parisiens, qui ont lutté durant quatre mois contre les Prussiens, et subi un siège terrible, la défaite est insupportable. La tension monte lorsque les monarchistes, favorables à la paix, remportent les législatives du 8 février. Le 18 mars, alors qu'Adolphe Thiers, chef du gouvernement, tente de désarmer Paris, le peuple se soulève, rejoint par la garde nationale. C'est le début de la Commune, qui va défendre la République contre une assemblée monarchiste. Le 26 mars, un conseil de la Commune élu s'établit à l'Hôtel de ville. Le soulèvement s'étend à Lyon, Saint-Etienne ou Toulouse avant d'être réprimé en quelques jours. Dans la capitale, l'insurrection s'étendra jusqu'à la « semaine sanglante » du 21 au 28 mai, durant laquelle des milliers de communards sont fusillés, sans jugement, tandis que d'autres seront condamnés et envoyés au bagne. Victor Hugo, député de la Seine, a suivi ces événements de Bruxelles. Sans avoir soutenu la Commune, il rend hommage aux vaincus. Ce qui lui vaudra de perdre son siège en janvier 1872. Quatre ans plus tard, il est élu au Sénat. Là, il poursuivra son combat pour l'amnistie des communards – finalement votée le 11 juillet 1880. Le vibrant discours qu'il tient le 22 mai 1876, et que rapporte Le Gaulois, journal conservateur qui plaide alors la cause de Napoléon III, illustre l'engagement de l'écrivain.]

« Messieurs (...) après ces funestes malentendus qu'on appelle crises sociales, après les déchirements et les luttes, après les guerres civiles, qui ont ceci pour châtiement, c'est que souvent le bon droit s'y donne tort, les sociétés humaines, douloureusement ébranlées, se rattachent aux vérités absolues et éprouvent un double besoin, le besoin d'espérer et le besoin d'oublier.

J'y insiste; quand on sort d'un long orage, quand tout le monde a, plus ou moins, voulu le bien et fait le mal, quand un certain éclaircissement commence à pénétrer dans les profonds problèmes à résoudre, quand l'heure est revenue de se mettre au travail, ce qu'on demande de toutes parts, ce qu'on implore, ce qu'on veut, c'est l'apaisement; et, messieurs, il n'y a qu'un apaisement, c'est l'oubli.

Messieurs, dans la langue politique, l'oubli s'appelle amnistie.

Je demande l'amnistie. Je la demande pleine et entière. Sans conditions. Sans restrictions. Il n'y a d'amnistie que l'amnistie.

L'oubli seul pardonne.

L'amnistie ne se dose pas. Demander: Quelle quantité d'amnistie faut-il? c'est comme si l'on demandait: Quelle quantité de guérison faut-il? Nous répondons: Il la faut toute.

Il faut fermer la plaie.

Il faut éteindre toute la haine. (...) Messieurs, aux époques de discorde, la justice est invoquée par tous les partis. Elle n'est d'aucun. Elle ne connaît qu'elle-même. Elle est divinement aveugle aux passions humaines. Elle est la gardienne de tout le monde, et n'est la servante de personne. La justice ne se mêle point aux guerres civiles, mais elle ne les ignore pas et elle y intervient. Et savez-vous à quel moment elle y arrive?

Après.

Elle laisse faire les tribunaux d'exception, et quand ils ont fini, elle commence.

Alors elle change de nom et elle s'appelle la clémence. La clémence n'est autre chose que la justice plus juste. La justice ne voit que la faute, la clémence voit le coupable. A la justice, la faute apparaît dans une sorte d'isolement inexorable; à la clémence, le coupable apparaît entouré d'innocents; il a un père, une mère, une femme, des enfants qui sont condamnés avec lui et qui subissent sa peine. Lui, il a le bagne ou l'exil; eux, ils ont la misère. Ont-ils mérité le châtiement? Non.

L'endurent-ils? Oui. Alors la clémence trouve la justice injuste. Elle s'interpose et elle fait grâce. La grâce, c'est la rectification sublime que fait à la justice d'en bas la justice d'en haut.

Messieurs, la clémence a raison.

Elle a raison dans l'ordre civil et social, et elle a plus raison encore dans l'ordre politique. Là, devant cette calamité, la guerre entre citoyens, la clémence n'est pas seulement utile, elle est nécessaire: là, se sentant en présence d'une immense conscience troublée qui est la conscience publique, la clémence dépasse le pardon, et, je viens de le dire, elle va jusqu'à l'oubli. Messieurs, la guerre civile est une sorte de faute universelle. Qui a commencé? Tout le monde et personne. De là cette nécessité: l'amnistie. Mot profond qui constate à la fois la défaillance de tous et la magnanimité de tous. Ce que l'amnistie a d'admirable et d'efficace, c'est qu'on y retrouve la solidarité humaine. C'est plus qu'un acte de souveraineté, c'est un acte de fraternité. C'est le démenti à la discorde. L'amnistie est la suprême extinction des colères, des guerres civiles. Pourquoi? Parce qu'elle contient une sorte de pardon réciproque.

(...)

« J'ai vu des souffrances, des désolations »

Messieurs, depuis cinq ans, je remplis, dans la mesure de mes forces, un douloureux devoir que, du reste, d'autres, meilleurs que moi, remplissent mieux que moi. Je rends de temps en temps, et le plus fréquemment que je puis, de respectueuses visites à la misère. Oui, depuis cinq ans, j'ai souvent monté de tristes escaliers, je suis entré dans des logis où il n'y a pas d'air l'été, où il n'y a pas de feu l'hiver, où il n'y a pas de pain ni l'hiver ni l'été. J'ai vu, en 1872, une mère dont l'enfant, un enfant de 2 ans, était mort d'un rétrécissement d'intestins causé par le manque d'aliments; j'ai vu des chambres pleines de fièvre et de douleur; j'ai vu se joindre des mains suppliantes; j'ai vu se tordre des bras désespérés; j'ai entendu des râles et des gémissements, là des vieillards, là des femmes, là des enfants; j'ai vu des souffrances, des désolations, des indigences sans nom, tous les haillons du dénuement; toutes les pâleurs de la famine, et, quand j'ai demandé la cause de toute cette misère, on m'a répondu: c'est que l'homme est absent! L'homme, c'est le point d'appui, c'est le travailleur, c'est le centre vivant et fort, c'est le pilier de la famille.

L'homme n'y est pas, c'est pourquoi la misère y est. Alors j'ai dit: Il faudrait que l'homme revînt. (...)

Messieurs, un profond doute est toujours mêlé aux guerres civiles. J'en atteste qui? Le rapport officiel. Il avoue, page 2, que l'obscurité du mouvement (du 18 mars) permettait à chacun (je cite) "d'entrevoir la réalisation de quelques idées, justes peut-être". C'est ce que nous avons toujours dit. Messieurs, la poursuite a été illimitée, l'amnistie ne doit pas être moindre. L'amnistie seule peut effacer ce procès fait à une foule, procès qui débute par trente-huit mille arrestations, dans

« DEPUIS CINQ ANS, L'HISTOIRE A LES YEUX FIXÉS SUR CE TRAGIQUE SOUS-SOL DE PARIS, ET ELLE EN ENTENDRA SORTIR DES VOIX TERRIBLES TANT QUE VOUS N'AUREZ PAS FERMÉ LA BOUCHE DES MORTS ET DÉCRÉTÉ L'OUBLI »



La « une » du quotidien « Le Gaulois » du 24 mai 1876. RETRONEWS-BNF

lesquelles il y a huit cent cinquante femmes et six cent cinquante et un enfants de 15 ans, 13 ans et 7 ans.

Est-il un seul de vous, messieurs, qui puisse aujourd'hui passer sans un serrement de cœur dans certains quartiers de Paris, par exemple, près de ce sinistre soulèvement de pavés encore visible au coin de la rue Rochechouart et du boulevard? Qu'y a-t-il sous ces pavés? Il y a cette clameur confuse des victimes qui vont quelquefois si loin dans l'avenir. Je m'arrête; je me suis imposé des réserves et je ne veux pas les franchir; mais cette clameur fatale, il dépend de vous de l'éteindre. Messieurs, depuis cinq ans l'histoire a les yeux fixés sur ce tragique sous-sol de Paris, et elle en entendra sortir des voix terribles tant que vous n'aurez pas fermé la bouche des morts et décrété l'oubli.

Après la justice, après la pitié, considérez la raison d'Etat. Songez qu'à cette heure les déportés et les expatriés se comptent par milliers, et qu'il y a de plus les innombrables fuites des innocents effrayés, énorme chiffre inconnu. Cette vaste absence affaiblit le travail national; (...) rendez les travailleurs aux ateliers, rendez à nos industries parisiennes ces ouvriers qui sont des artistes; faites revenir ceux qui nous manquent; pardonnez et rassurez; le conseil municipal n'évalue pas à moins de cent mille le nombre des disparus; les sévérités qui frappent des populations réagissent sur la prospérité publique; l'expulsion des Maures a commencé la perte de l'Espagne et l'expulsion des Juifs l'a consommée; la révocation de l'édit de Nantes a enrichi l'Angleterre et la Prusse aux dépens de la France. Ne recommencez pas ces irréparables fautes politiques. (...)

« La clémence est la sagesse »

Pour toutes les raisons, pour les raisons sociales, pour les raisons morales, pour les raisons politiques, votez l'amnistie. Votez-la virilement. Elevez-vous au-dessus des alarmes factices. Voyez comme la suppression de l'état de siège a été simple. La promulgation de l'amnistie ne le serait pas moins. Faites grâce.

Je ne veux rien éluder. Ici se présente un côté grave de la question: le pouvoir exécutif intervient et nous dit: faire grâce, cela me regarde.

Entendons-nous. Ainsi, il y a un grand acte à faire, et vous ne le feriez pas! Ainsi le premier usage que vous feriez de votre souveraineté, ce serait l'abdication! Ainsi, vous arrivez, vous sortez de la nation, vous avez en vous la majesté même du peuple; vous tenez de lui ce mandat auguste: éteindre les haines, fermer les plaies, calmer les cœurs, fonder la République sur la justice, fonder la paix sur la clémence; et ce mandat, vous le déserteriez, et vous descendriez des hauteurs où la con-

fiance publique vous a placé, et votre premier soin, ce serait de subordonner le pouvoir supérieur au pouvoir inférieur, et, dans cette douloureuse question qui a besoin d'un vaste effort national, vous renonceriez au nom de la nation à la toute-puissance de la nation! Quoi! dans un moment où l'on attend tout de vous, vous vous annuleriez! Quoi! ce suprême droit d'abolition, vous ne l'exerceriez pas contre la guerre civile! Quoi! 1830 a eu son amnistie, la Convention a eu son amnistie, l'Assemblée constituante de 1789 a eu son amnistie, et, de même que Henri IV a amnistié la Ligue, Hoche a amnistié la Vendée; et ces traditions vénérables, vous les démentiriez! Et c'est par de la petitesse et de la peur que vous compléteriez toutes ces grandeurs de notre histoire! Quoi! laissant subsister tous les souvenirs cuisants, toutes les rancunes, toutes les amertumes, vous substitueriez un expédient sans efficacité politique, un long et contestable travail de grâces partielles, la miséricorde assaisonnée de favoritisme, une obscure révision de procès périlleuse pour le respect légal dû à la chose jugée, une série de bonnes actions quasi royales, plus ou moins petites, à cette chose immense et, superbe, la patrie ouvrant ses bras à ses enfants, et disant: Revenez tous! j'ai oublié!

Non! non! non! n'abdiquez pas!

Messieurs, ayez foi en vous-mêmes. L'intrépidité de la clémence est le plus beau spectacle qu'on puisse donner aux hommes. Mais ici la clémence n'est pas l'imprudence; la clémence est la sagesse; la clémence est la fin des colères et des haines; la clémence est le désarmement de l'avenir. Messieurs, ce que vous devez à la France, ce que la France attend de vous; c'est l'avenir apaisé.

La pitié et la douleur sont de bons moyens de gouvernement. Placer au-dessus de la loi politique la loi morale, c'est l'unique moyen de subordonner toujours les révolutions à la civilisation. Dire aux hommes: Soyez bons, c'est leur dire: Soyez justes. Aux grandes épreuves doivent succéder les grands exemples. Une aggravation de catastrophes se rachète et se compense par une augmentation de justice et de sagesse. Profitons des calamités publiques pour ajouter une vérité à l'esprit humain, et quelle vérité plus haute que celle-ci: Pardonnez, c'est guérir!

Votez l'amnistie. (...)

VICTOR HUGO

RETRONEWS

Cette page a été réalisée dans le cadre d'un partenariat avec Retronews, le site de presse de la Bibliothèque nationale de France (BNF). Retronews.fr